

## Conditions d'inscriptions aux activités Sport-Ados 2009 - 2010

Dès qu'une inscription est transmise, elle est considérée comme **définitive**. Dans tous les cas, une réponse (acceptée ou refusée) est adressée aux parents de chaque enfant inscrit. Le Service des loisirs de la jeunesse n'est pas responsable des mauvais acheminements postaux.

### Facturation

- Une facture est envoyée après le début des cours et devra être acquittée dans les 20 jours.
- Aucune réduction financière n'est accordée. Sur demande un paiement échelonné peut être accepté.

Il n'y a pas de cours d'essai. Aucune inscription ou annulation n'est possible directement auprès de l'enseignant.

### Frais d'annulation

- sans frais : avant le début des cours en confirmant par écrit, par mail ou courrier. La confirmation doit parvenir au SLJ avant le début des cours.
- Le prix total est dû dès que le cours a débuté, que le-la participant-e soit présent-e ou pas, ainsi qu'en cas d'inscription tardive.

### Conditions pour obtenir un remboursement

Une absence prolongée (plus de 2 cours de suite) justifiée par un certificat médical peut donner droit à un remboursement au prorata des cours non suivis.

### Inscription tardive

Pour autant qu'il reste de la place, une inscription tardive est possible, aux conditions suivantes :

- a) pour les activités semestrielles, en principe, avant que le 4ème cours ait été dispensé.
- b) pour les activités saisonnières, en principe, avant que le 2ème cours ait été dispensé.

A réception de la confirmation d'admission, l'enfant est autorisé à participer aux cours et présentera sa confirmation au responsable du cours. Aucune réduction au prorata des cours non effectués n'est accordée. Le-la participant-e ou son représentant légal s'acquitte du montant indiqué sur le programme à réception de la facture.

### Assurance

Les participant-e-s doivent être au bénéfice **d'une assurance accident privée**.

### Remarques

Le Service des loisirs de la jeunesse se réserve le droit d'annuler ou de déplacer un ou des cours pour différents motifs (manifestations, travaux sur les lieux d'activités ou autres), sans remboursement (tarif d'inscription forfaitaire). Les cours ne sont pas destinés à la compétition. Les participant-e-s s'engagent à suivre régulièrement les cours. Le Service des loisirs de la jeunesse se réserve le droit de refuser ou de renvoyer un-e participant-e pour un comportement inadapté.